

SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

Décembre 2021

Syndicat Mixte du Pays Vendômois Présentation



Syndicat Mixte du Pays Vendômois

7 avenue Gérard Yvon – 41100 VENDOME

Tel : 02.54.89.12.20

Courriel : syndicatmixte@pays-vendomois.org

Sommaire

Qu'est-ce qu'un Syndicat Mixte ?	2	- <i>Le Contrat d'Objectif Territorial</i>	12
		. Qu'est-ce qu'un COT ?	12
		. Les COT du Pays Vendômois	12
Qu'est-ce qu'un Pays ?	2	- <i>La Plateforme REV</i>	13
		. Qu'est-ce que la plateforme REV ?	13
		. La plateforme REV du Pays Vendômois	13
Le Pays Vendômois	3	- <i>La surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur des établissements scolaires</i>	13
- <i>Historique</i>	3	. Qu'est-ce que la QAI ?	13
- <i>Composition</i>	3		
- <i>Périmètre</i>	3	L'équipe du Pays Vendômois	14
- <i>Principes</i>	4		
- <i>Instances</i>	4	Lexique	15
. Le Comité Syndical	4		
. Le Bureau	5	Coordonnées	16
. Le Conseil de Développement	5		
- <i>Labels</i>	5		
. Agenda 21 Local	5		
. Plan Climat Energie Territorial	5		
. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	6		
Les différents programmes financiers	7		
- <i>Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale</i>	7		
. Qu'est-ce qu'un CRST ?	7		
. Le CRST du Pays Vendômois	7		
- <i>Le programme européen Leader</i>	8		
. Qu'est-ce qu'un programme Leader ?	8		
. Le Leader du Pays Vendômois	8		
. Le fonctionnement du programme Leader	8		
* Le Groupe d'action Local	8		
* Le Comité de Programmation	8		
* Les groupes de travail	8		
Les différents dispositifs en cours	9		
- <i>Le Contrat de Transition Écologique</i>	9		
. Qu'est-ce qu'un CTE ?	9		
. Le CTE du Pays Vendômois	9		
- <i>Le Contrat de Relance et de Transition Écologique</i>	10		
. Qu'est-ce qu'un CRTE ?	10		
. Le CRTE du Vendômois	10		
- <i>Le Contrat Local de Santé</i>	11		
. Qu'est-ce qu'un CLS ?	11		
. Le CLS du Pays Vendômois	11		
- <i>La Plateforme Alternative d'Innovation en Santé</i>	11		
. Qu'est-ce que la PAIS ?	11		
. PAIS en Pays Vendômois	11		
- <i>Le Programme Alimentaire de Territoire</i>	12		
. Qu'est-ce qu'un PAT ?	12		
. Le PAT du Pays Vendômois	12		

Qu'est-ce qu'un Syndicat Mixte ?

Un syndicat mixte est un établissement public (article L5721-1 du CGCT) qui permet aux collectivités de s'associer entre elles ou avec d'autres établissements publics afin de gérer des compétences déterminées.

Le syndicat mixte est créé à l'initiative des conseils municipaux des communes adhérentes et des conseils intercommunaux sur la base des délibérations concordantes.

On distingue deux sortes de syndicat mixte : les syndicats mixtes « fermés » et les syndicats mixtes « ouverts ».

Un syndicat mixte « fermé » est exclusivement constitué de communes.

Un syndicat mixte « ouvert » peut-être constitué de Régions, Départements, EPCI, communes, Chambres Consulaires, ...

Le syndicat mixte du Pays Vendômois est un syndicat mixte « ouvert » puisqu'il est constitué de 100 communes, 2 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération et du Conseil départemental de Loir-et-Cher.

Qu'est-ce qu'un Pays ?

Un Pays est un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, favorable à la mise en œuvre d'un projet de développement local défini dans une charte.

Un PAYS est un **"territoire de projets"**

Il a vocation de regrouper et de fédérer les Communes et les Communautés de Communes d'un territoire spécifique afin d'élaborer ensemble des projets et des actions à une échelle plus large.

Un PAYS est une **"instance de coopération"**

Il n'est pas un échelon administratif ou une collectivité supplémentaire, il ne se substitue pas aux actions menées par les communes et les communautés de communes.

Un PAYS est un territoire librement organisé destiné à **coordonner et fédérer les initiatives**

Il relève de l'initiative des communes et des Communautés de Communes. Un Pays se fonde par conséquent sur le volontariat local et s'appuie sur une forte coopération intercommunale.

Le Pays Vendômois

Historique

Une structure créée en 1996, sous forme de syndicat mixte ouvert. Il a vocation à être un intermédiaire entre la Région Centre Val de Loire et les acteurs locaux afin de « répondre à une volonté régionale de conduire une politique d'aménagement du territoire concertée, à l'échelle de territoires ruraux de plus de 25 000 habitants ».

Trois Présidents depuis sa création :

- Paul MARTINET de 1996 à 2008
- Maurice LEROY de 2008 à 2010
- Isabelle MAINCION de 2010 à 2020
- Claire FOUCHER MAUPETIT depuis 2020

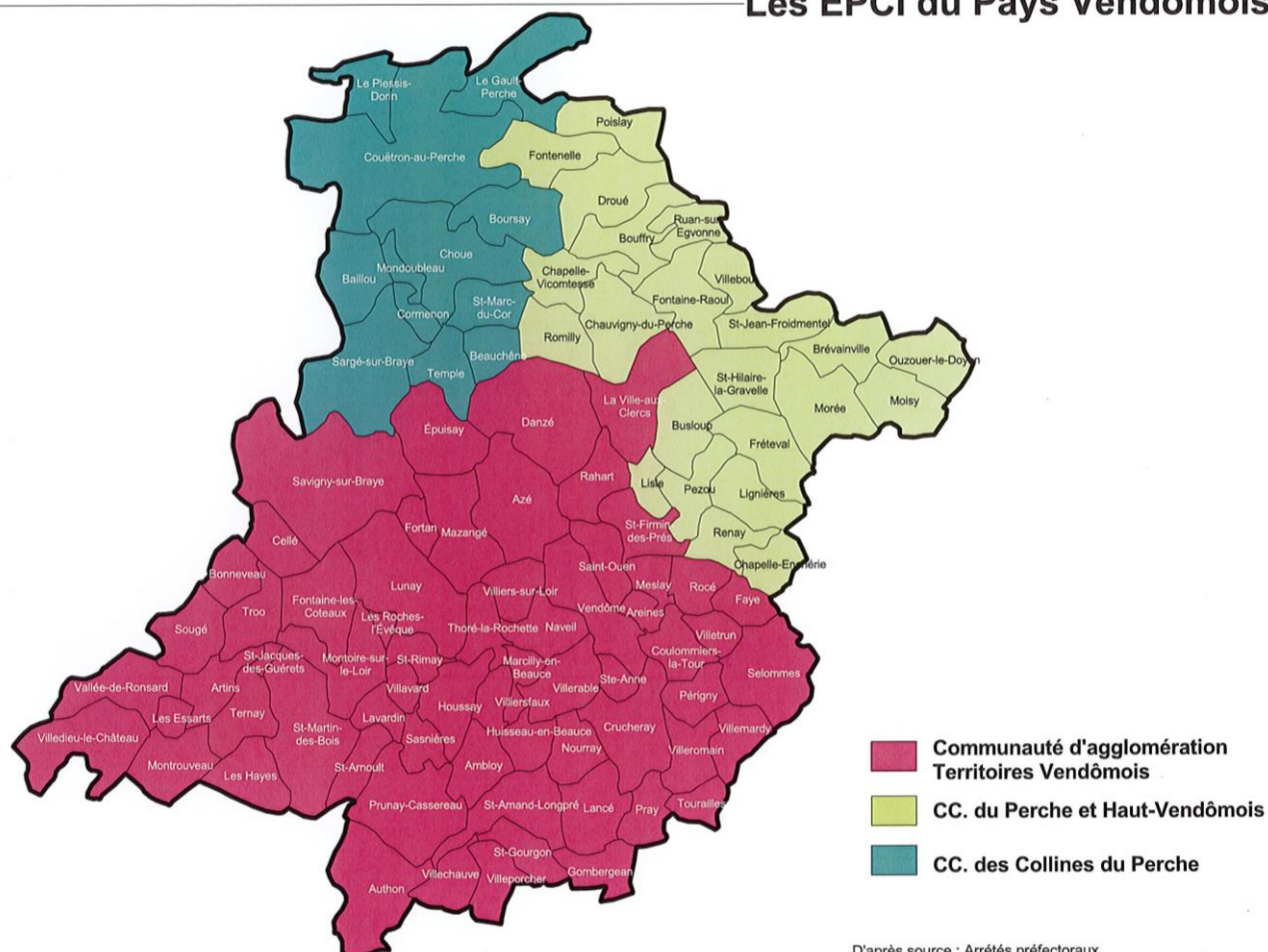
Composition

Le Pays Vendômois est composé :

- des 100 communes du Vendômois
- de 3 intercommunalités :
 - . Cté d'Agglomération Territoires vendômois
 - . Cté des Collines du Perche
 - . Cté du Perche et Haut Vendômois
- du Conseil Départemental 41

Périmètre

Les EPCI du Pays Vendômois



Principes

Une structure qui donne aux élus locaux l'opportunité d'agir sur le maillage du Vendômois :

- équipements de services de proximité (sportifs, culturels, de santé, haltes garderies, ...)
- projets de développement (transition écologique, économie, biodiversité, logements sociaux, maîtrise énergétique)
- **propositions à la Région** pour un soutien financier.

Une structure qui ne décide pas des programmes mais qui **contractualise des moyens financiers d'autres structures pour le territoire et différents acteurs (élus, associations, agriculteurs, ...) et qui applique leurs règlements :**

- . **Avec la Région** : Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2016-2022 (CRST)
- . **Avec l'Etat** au niveau régional : Programme Alimentaire Territorial (PAT)
- . **Avec l'Europe** : programme Leader 2014-2020 (prolongé jusqu'en 2022)

Une structure qui favorise l'émergence des projets des acteurs locaux, qu'ils soient publics, associatifs ou privés

Une structure qui facilite le montage de projets et de dossiers administratifs avec une équipe de six salariés.

Le Pays est un lieu de rencontre, de réflexion, de concertation et de contractualisation

Instances

Comité Syndical
Instance décisionnelle

Bureau
Instance de coordination et de médiation

Conseil de Développement
Instance consultative

NB : 2 élus du Conseil Régional Centre Val de Loire sont désignés pour participer aux instances du Pays.

Le Comité Syndical

Composition :

- deux délégués du Département par canton ayant au moins une commune adhérente (soit 6 délégués titulaires),
- un délégué élu par commune adhérente et un suppléant (soit 100 délégués titulaires et 100 délégués suppléants),
- un délégué élu par EPCI à fiscalité propre adhérents et un suppléant, par tranche de 15 000 habitants (soit 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants).

Au total 112 délégués titulaires et 106 délégués suppléants

Rôle

Le Comité est l'assemblée plénière et délibérante du Pays. Il se réunit pour prendre des délibérations concernant la gestion du Syndicat Mixte, l'avancement des différents programmes, ...

Il se réunit en moyenne 3 fois par an.



Le Bureau

Composition :

Le Comité Syndical élit son Bureau parmi ses délégués et définit le nombre de membres et de Vice-Présidents.

Il comprend actuellement la présidente, 7 vice-présidents et 16 membres (soit 24 membres).

Rôle

Le Bureau détermine les orientations stratégiques du Pays qui sont ensuite soumises au Comité Syndical et il suit l'avancée des travaux du Pays

Il se réunit de 4 à 6 fois par an.

Le Conseil de Développement

Composition :

Créé en 1999, il est composé de différents acteurs et est ouvert à toutes les personnes (privés, associations, élus, ...) souhaitant être associées aux groupes de travail du territoire et être force de proposition pour les élus.

Actuellement environ 200 personnes (sur leur demande) reçoivent les invitations aux réunions du Conseil de Développement.

Depuis sa création et jusqu'à ce jour, il était présidé par Jacqueline DUMAS.

Rôle

C'est une instance de concertation, d'échanges, de débats, de proposition qui vise à offrir un regard complémentaire sur le territoire.

Il est notamment consulté lors des grandes étapes liées aux contrats (élaboration, bilan à mi-parcours).

Il peut également se saisir d'une thématique déterminée afin de faire des propositions au Comité Syndical.

Il se réunit de 1 à 5 fois par an en fonction des réflexions en cours du Pays.



Les labels du Pays Vendômois

Agenda 21 local

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

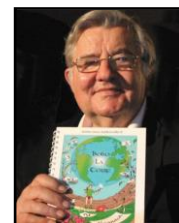
Le programme Agenda 21, lancé lors du Sommet de la terre, à Rio, en 1992 est un plan d'action pour le 21^{ème} siècle.

L'agenda 21 local est un projet de développement durable pour un territoire. C'est une démarche globale initiée par une collectivité locale, conduite avec la population et les acteurs locaux, avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire. L'agenda 21 est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie sur la base d'enjeux clairement identifiés et un plan d'action pluriannuel.

L'Agenda 21 du Pays Vendômois

Signé en 2009 en présence de Jean-Marie PELT, il définit les enjeux de développement durable de très long terme du territoire :

- le maillage du territoire en services
- l'eau et le paysage
- la maîtrise énergétique



Jean-Marie PELT

Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Qu'est-ce qu'un PCET ?

C'est un plan d'actions ayant pour objectif principal de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cette démarche vise à impliquer les acteurs locaux dans cette lutte.

Concrètement, un PCET inclut un diagnostic sur l'origine des émissions du territoire (Bilan Carbone) et la présentation des actions envisagées pour les réduire. Il doit présenter des objectifs quantifiés dans le temps qui atteignent à minima les engagements de la France.

Un PCET doit par ailleurs avoir pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique et de favoriser le développement des énergies renouvelables au sein du territoire.

Chaque territoire mettant en œuvre un PCET doit également présenter des actions visant à anticiper les conséquences attendues à long terme du changement climatique

Le PCET du Pays Vendômois

Signé en février 2015, il a permis de soutenir les acteurs du territoire dans de nombreux domaines : santé, maîtrise énergétique, tourisme, énergies renouvelables, eau, environnement, alimentation, agriculture, économie circulaire...



Ensemble pour le Vendômois prenons le temps de penser à un "plan climat énergie territorial"

Au total 19 fiches actions ont été écrites par les collectivités, les associations, les porteurs de projets et 18 d'entre elles ont été abordées sur la période 2015-2017.

De ces 18 fiches actions abordées, 36 actions ont été réalisées dans des domaines très variés.

Principales actions menées :

- Création d'une PTRE : la Plateforme REV,
- Émergence d'un collectif citoyen pour le développement des énergies renouvelables : « Énergies Vendômoises »,
- Promotion des Matériaux BioSourcés,
- Développement des énergies renouvelables,
- Maîtrise énergétique : éclairage public et bâtiments publics,
- Nombreuses expérimentations dans différents domaines (alimentation, environnement, agriculture).

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Qu'est-ce qu'un TEPCV ?

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.



Le TPCV du Pays Vendômois

Une première tranche, signée en juillet 2015, s'articulait autour de deux opérations « coup de poing » s'adressant à l'ensemble des communes prêtes à investir



pour l'achat de véhicules électriques ou pour la rénovation de leur éclairage public.

L'ensemble de ces actions, complétées par la rénovation globale d'un bâtiment, a permis aux collectivités du territoire d'aller rapidement vers des projets innovants et performants.

La seconde tranche a permis de renforcer les projets innovants et performants du territoire orientés vers la construction de bâtiments à énergie positive et la rénovation performante de bâtiments publics.



Les différents programmes financiers

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Qu'est-ce qu'un CRST ?

Dispositif de la Région Centre Val de Loire

La politique des Contrats Régionaux de Pays constitue un dispositif d'accompagnement financier pluriannuel au titre duquel le Conseil Régional Centre Val de Loire accorde une dotation au profit d'un programme d'actions présenté par le Pays.

Ils apportent des aides aux porteurs de projets.

Le CRST du Pays Vendômois

Actuellement le Pays Vendômois en est à son quatrième contrat.

Il a pour objectif de financer divers projets permettant le développement économique, agricole, culturel, social, touristique, ... du territoire.

Durée : mai 2016 à mai 2022

Enveloppe totale : 9 619 000€

Le travail préalable à l'élaboration du CRST a permis de recenser les projets prévus sur la durée des six ans. Les plus avancés ont été identifiés dans le contrat et des crédits leur ont été réservés.

5 axes prioritaires :

A Développer l'emploi et l'économie	B Favoriser le mieux-être social	C Renforcer le maillage urbain et rural
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des entreprises - Economie agricole - Economie sociale et solidaire - Economie touristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Services à la population - Développement de l'accès à la culture - Sport 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'espaces publics - Habitat/Logements - Rénovation urbaine - Mobilité durable
D Biodiversité	E Plan Climat Energie Régional	
<ul style="list-style-type: none"> - Trame Verte et Bleue - Gestion alternative des espaces publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation des bâtiments publics - Eclairage public - Géothermie sur sonde verticale 	

➤ A octobre 2021, ce sont 152 projets qui ont été financés.


Sixième axe : le dispositif « A vos ID »

Dispositif soutenant les initiatives de développement collaboratives faisant l'objet de son propre cadre d'intervention.

➤ A octobre 2021, ce sont 13 projets qui ont été financés.

En septembre 2021, le CRST du Pays Vendômois a donc engagé 82% de son enveloppe totale.

➤ Les demandes de subvention doivent désormais être déposées sur le portail : nosaidesenligne.region.centre-valde Loire.fr

 Laurent PINÉDA doit obligatoirement être contacté en amont afin de vérifier l'éligibilité du projet et les disponibilités financières.



Contact Laurent PINÉDA



Programme européen Leader

Qu'est-ce qu'un programme Leader ?



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale.

LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

Ce programme fait intervenir des acteurs d'univers différents, dans des domaines variés, sur des territoires aux multiples ressources et pour des secteurs d'activités diversifiés.

Le programme Leader du Pays Vendômois

Le Pays Vendômois gère actuellement son troisième contrat LEADER. Celui-ci prend fin en 2022.

Il est construit sur le thème « **Croissance Verte et Attractivité du Territoire** ».

En septembre 2021, le programme est engagé à hauteur de 86%.

Durée : 2014-2020. Le calendrier de mise en œuvre de ce programme a été récemment modifié, l'engagement des dossiers est possible jusqu'en décembre 2022 avec un paiement étendu jusqu'en mars 2023.

Enveloppe totale : 1 034 000€ de subventions FEADER

Fonctionnement du programme Leader

Le programme LEADER est conduit par une entité appelée Groupe d'Action Locale (GAL) Vendômois portée par le Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Le Groupe d'Action Locale Vendômois (GAL Vendômois)

Le GAL a pour mission de gérer le programme européen Leader. Il est composé d'acteurs socio-économiques locaux.

Isabelle MAINCION en est l'actuelle présidente.

Le Comité de Programmation

Le GAL se réunit en Comité de Programmation,

Ce Comité est composé de deux collèges afin d'optimiser la représentativité du territoire :

- Un collège d'acteurs privés : 10 membres
- Un collège d'élus et de représentants d'organismes publics : 8 membres

Ce Comité décide du soutien aux initiatives s'intégrant à son plan de développement :

- mettre en avant le caractère innovant et transférable des actions, en valorisant la démarche globale identitaire du territoire,
- contrôler la fiabilité des maîtres d'ouvrage (structure juridique, capacité financière, obtention des garanties d'accord des autres financeurs...),
- rechercher la complémentarité avec les autres politiques du territoire,
- évaluer l'impact des projets sur le territoire,

Les groupes de travail

En fonction des actions menées et des projets à présenter en Comité de Programmation, le GAL Vendômois organise des groupes de travail qui regroupent des personnes, structures et administrations compétentes sur les différents sujets.



Contact Romane BRÉGEA

Les différents dispositifs en cours

Le Contrat de Transition Ecologique (CTE)

Qu'est-ce qu'un CTE ?

Dispositif de l'État

Lancés en 2018, les contrats de transition écologique (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local.

Les CTE sont des contrats co-construits à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire.

Le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

Le CTE du Pays Vendômois

Le CTE du Pays Vendômois a été signé en 2019 en présence d'Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire



Durée : Septembre 2019 - Septembre 2023

Il sera remplacé par le CRTE

Signataires : Pays Vendômois, État, Région, Département, EPCI, ADEME, Caisse des Dépôts et Consignations

4 orientations stratégiques :

- . Accélérer la maîtrise énergétique
- . Promouvoir les saveurs locales
- . Faire progresser l'écologie industrielle et l'économie circulaire
- . Mettre la transition écologique au service de l'attractivité territoriale

Une reconnaissance du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire de 26 actions visant à des changements de façon de faire, favorables à l'économie et à l'environnement.

L'objectif du CTE est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique et économique du territoire.

Un programme d'actions évolutif avec de nouvelles fiches complémentaires chaque année.

Deux COPIL de suivi par an.

Le Pays Vendômois a été proposé territoire pilote associé à l'expérimentation de l'utilisation du standard européen ISO 37101 par le Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires pour évaluer les 26 actions du CTE.



Contact Laurent PINÉDA

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Qu'est-ce qu'un CRTE ?

Dispositif de l'État

Dans le but de refonder sa politique de contractualisation avec les territoires, l'État a mis en place le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Ce contrat a pour vocation de devenir le nouvel outil privilégié de contractualisation avec l'État et est appelé à progressivement remplacer les contrats existants. Cette logique de contrat unique devrait permettre de mobiliser plus facilement les partenaires publics, de simplifier l'accès aux différentes aides financières proposées et de garantir la cohérence de l'intervention de l'État sur le territoire.

Il va remplacer notamment le CTE et le Contrat de Ruralité.

Le CRTE du Vendômois

Le territoire du Syndicat Mixte du Pays Vendômois a été retenu comme périmètre du CRTE, dans la mesure où il couvre l'intégralité de l'arrondissement de Vendôme et les territoires des trois EPCI qui le composent (CA Territoires Vendômois, CC des Collines du Perche, CC du Perche et Haut Vendômois)

3 axes prioritaires :

Axe 1 : Offre de services et cohésion sociale	Axe 2 : Attractivité et développement économique	Axe 3 : Transition écologique et développement durable
<ul style="list-style-type: none">- Santé : développer l'offre de soins pour permettre un accès à la santé pour tous,- Commerces et services : recréer une dynamique de commerces de proximité et permettre un accès aux services pour tous,- Conforter l'offre sportive et culturelle : un levier de cadre de vie et d'attractivité	<ul style="list-style-type: none">- Créer et maintenir l'emploi local- Structurer une offre de formation au bénéfice de l'économie locale,- Développer le maillage touristique,- Habitat et patrimoine bâti : reconquérir l'existant et les friches,	<ul style="list-style-type: none">- Adapter l'agriculture et les paysages aux risques et aux changements climatiques- Structurer la production et l'utilisation d'énergie renouvelable- Mobilités rurales : mettre en œuvre une mobilité desservant l'ensemble du territoire

Le CRTE du Pays Vendômois a été signé le 29 novembre 2021 et se terminera au 31 décembre 2026.

Durée : 2021-2026

Signataires : État, Région, Département, 3 EPCI, Pays Vendômois

Contact Laurent PINÉDA

Le Contrat Local de Santé (CLS)

Qu'est-ce qu'un CLS ?

Dispositif de l'Agence Régionale de Santé

Le CLS est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Le CLS du Pays Vendômois

Le Pays Vendômois en est à son deuxième CLS.

Durée : 2019-2022

Signataires : Pays Vendômois, État, Région, Département, EPCI, ARS, Hôpital Vendôme/Montoire

5 axes prioritaires :

- . Renforcer et soutenir le développement de l'organisation des soins sur le territoire
- . Favoriser et développer des actions de prévention à l'échelle du territoire
- . Impulser de nouvelles coopérations en santé mentale
- . Promouvoir des conditions de vie favorables à la santé
- . Contribuer au développement d'un cadre attractif sur le territoire



Contact Graziela PEREIRA

La Plateforme Alternative d'Innovation en Santé (PAIS)

Qu'est-ce que la PAIS ?

Dispositif du Conseil Départemental 41

Soutenue par l'ARS, l'objectif de PAIS est de garantir une médecine de proximité sur des territoires ruraux et d'attirer de jeunes médecins. Ce dispositif permet de répondre aux nombreuses demandes d'une population très âgée et à mobilité réduite, qu'elle soit en établissement d'hébergement pour personne âgée dépendante (Ehpad) ou à domicile.

La plateforme PAIS consiste à mettre en réseau des médecins généralistes qui exercent, en cabinet médical isolé ou regroupé, sur un même territoire.

PAIS en Pays Vendômois

Durée : 2020/2022

Signataires : Pays Vendômois, Département, association PAIS Loir-et-Cher, Communauté d'agglomération Territoires Vendômois, Communauté de Communes des Collines du Perche

La mission du Pays Vendômois sur cette plateforme concerne l'animation locale afin d'être un appui de proximité visant à favoriser l'implantation de nouveaux secteurs PAIS sur le périmètre du CLS.

Objectifs de cette mission :

- assurer la coordination entre PAIS et les objectifs d'actions de prévention sur le territoire du CLS,
- assurer la coordination avec le centre hospitalier,
- animer la plateforme d'accueil pour les professionnels de santé sur le territoire,
- organiser les soirées d'accueil pour les professionnels et les futurs professionnels de santé
- faire le lien avec le guichet unique démographie médicale du Département

Contact Graziela PEREIRA



Le Programme Alimentaire du Territoire (PAT)



Qu'est-ce qu'un PAT ?

Dispositif de l'Etat

Les PAT sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux de l'alimentation : sociaux, environnementaux économiques, sanitaires.

Les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Le PAT du Pays Vendômois

Le Pays Vendômois a répondu à l'appel à projet France Relance mesure 13 « Investissement dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux » et a été retenu. Il a pour objectif de faire émerger une identité locale forte via une alimentation durable. Il englobe l'éducation alimentaire (formation au goût, lien social et santé), la variété des productions locales (soutien aux filières locales, préservation du tissu rural), l'environnement, l'attrait touristique et paysager (préservation environnementale et valorisation)

Le programme d'action comporte 4 axes :

- Axe 1 : Gaspillage alimentaire
- Axe 2 : Valorisation des produits locaux
- Axe 3 : Restauration collective
- Axe 4 : Justice sociale

Durée : Juillet 2021- Juillet 2023

Signataires : Pays Vendômois, Région/État

Contact Oriane MARCADET



Le Contrat d'Objectif Territorial (COT)

Qu'est-ce qu'un COT ?

Dispositif de l'ADEME et de la Région

Un COT est un programme de développement des énergies renouvelables à l'échelle d'un territoire, il est porté par le Pays sur le périmètre du Vendômois. Cet outil permet d'aider les projets d'énergies renouvelables tels que l'installation de chaufferie bois déchiqueté, de système de géothermie sur nappes ou sur sondes, de panneaux solaires thermiques et de réseau de distribution associé. Les moyens proposés aux porteurs de projets comprennent :

- Un **accompagnement** technique et administratif **gracieux** tout au long du projet, depuis les premières réflexions sur la faisabilité de l'opération jusqu'au suivi après réception en passant par le conseil et l'appui durant les phases de consultation et de travaux.
- Une aide sous forme de **subvention** sur les **études** au taux de **60%** et au taux de **45%** sur l'**investissement**.

Les COT du Pays Vendômois

COT 1 : 2017 à 2020

10 projets réalisés, dont 439 tonnes de gaz à effet de serre évités par an.



Chaudière Bois
Azé La Varenne

COT 2 :

Durée : 2021-2024

Signataires : Pays Vendômois, ADEME/Région

Contact Jérôme DESOEUVRE

La Plateforme REV

Qu'est-ce que la plateforme REV ?

Un dispositif public indépendant de proximité qui accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.

Durée : 2020-2023

Signataires : Pays Vendômois, Région Centre Val de Loire, Europe (FEDER) et Etat

La plateforme REV du Pays Vendômois

Un objectif : mieux isoler les logements avec :

- . Des permanences décentralisées de l'ADIL/Espace conseil FAIRE (Vendôme, Montoire, Droué, Fréteval, Saint-Amand Longpré et Mondoubleau)
- . Des animations et actions de sensibilisations des habitants
- . Des sensibilisations et formations des artisans

Communautés	Permanences conseillers info énergie	Permanences juristes
Perche et Haut Vendômois	DROUE 1 ^{er} mardi de 14h à 16h15 FRETEVAL 4 ^{ème} vendredi de 14h à 16h15	FRETEVAL 4 ^{ème} vendredi de 14h à 16h15
Territoires Vendômois	SAINT AMAND 3 ^{ème} mercredi de 9h45 à 12h15 MONTOIRE SUR LE LOIR 4 ^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h15 VENDOME 2 ^{ème} vendredi de 13h45 à 16h15 3 ^{ème} vendredi de 13h30 à 16h15	VENDOME 2 ^{ème} vendredi de 13h45 à 16h15 3 ^{ème} vendredi de 13h30 à 16h15
Collines du Perche	MONDOUBLEAU 4 ^{ème} mercredi de 9h45 à 12h	MONDOUBLEAU 4 ^{ème} mercredi de 9h45 à 12h



Contact Thomas HUBERT

La surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) des établissements scolaires

Qu'est-ce que la QAI ?

Une loi du 1^{er} janvier 2018 oblige les gestionnaires d'établissements d'accueil collectif d'enfant de moins de 6 ans scolaires ainsi que ceux des écoles maternelles et élémentaires à mettre en place une surveillance de la qualité de l'air. Cette démarche consiste dans un premier temps à évaluer les systèmes de ventilation, la présence de matériaux polluants (solvant, produit de combustion, produits d'entretien, mobilier...etc) et les pratiques des usagers des locaux. Suite à cela, un plan d'actions d'amélioration est proposé en concertation avec tous les intervenants de l'établissement.

Le Pays Vendômois propose aux collectivités et SIVS qui le souhaitent un accompagnement gracieux sur ce dispositif.

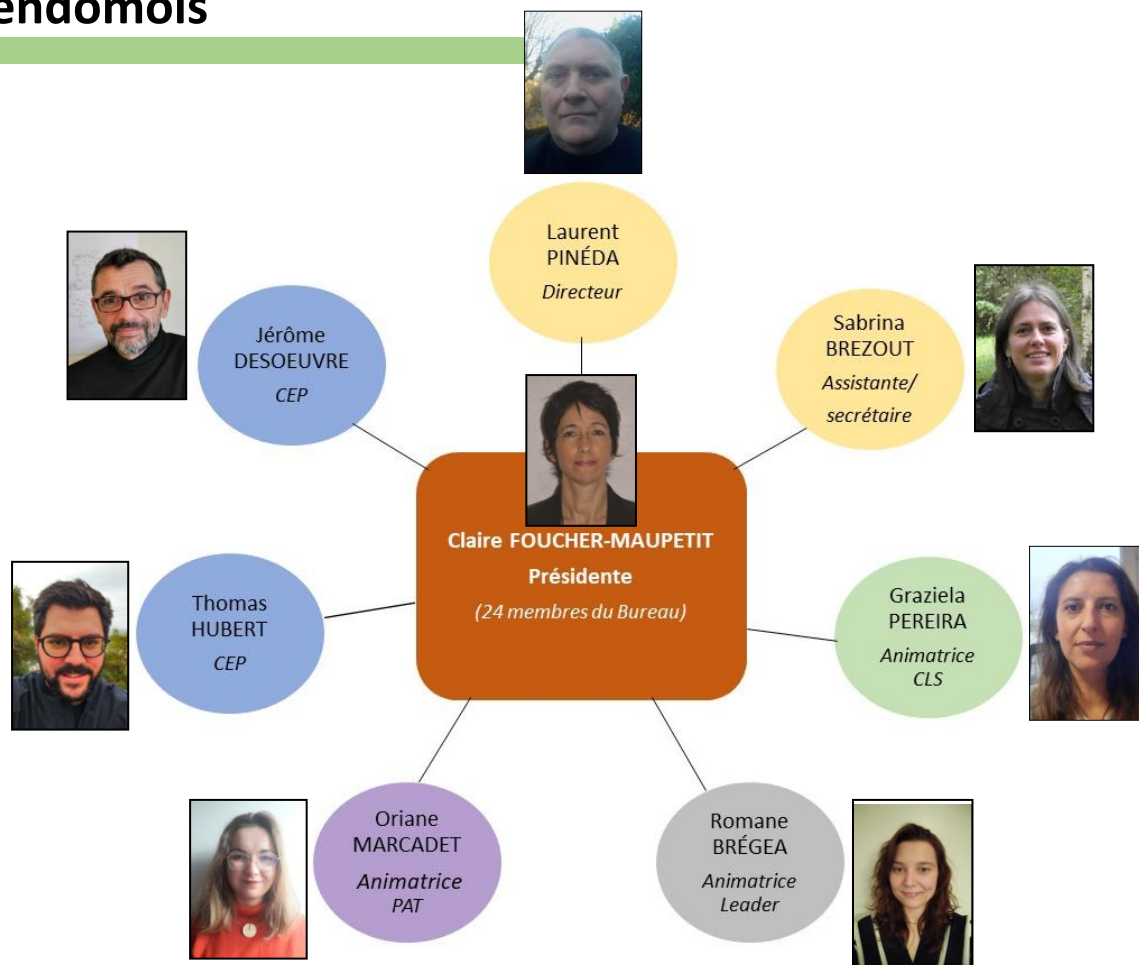
Durée : 2019-2022

Signataires : Pays Vendômois, Europe (FEDER)



Contact Jérôme DESOEUVRE

L'équipe du Pays Vendômois



Laurent PINÉDA

Directeur
Tel : 02.54.89.12.21 ou 06.85.23.49.72
Mail : syndicatmixte@pays-vendomois.org
Mail : laurent.pineda@pays-vendomois.org

Sabrina BREZOUT

Assistante / secrétaire
Tel : 02.54.89.12.20
Mail : syndicatmixte@pays-vendomois.org
Mail : sabrina.brezout@pays-vendomois.org

Jérôme DESOEUVRE

Conseiller en Energie Partagée / COT
Tel : 02.54.89.12.23 ou 06.43.54.25.89
Mail : jerome.desoeuvre@pays-vendomois.org

Thomas HUBERT

Conseiller en Energie Partagée / Plateforme REV
Tel : 02.54.89.12.23 ou 06.43.47.54.16
Mail : thomas.hubert@pays-vendomois.org

Romane BRÉGEA

Chargée de mission Leader
Tel : 02.54.89.12.22
Mail : smpvleader@pays-vendomois.org

Oriane MARCADET

Chargée de mission Leader PAT
Tel : 06.81.61.27.31
Mail : alimentation@pays-vendomois.org

Graziela PEREIRA :

Animatrice du Contrat Local de Santé
Tel : 06.50.78.93.09
Mail : graziela.pereira@catv41.fr

Lexique

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

ADIL/EIE : Agence Départementale d'Information sur le Logement / Espace Info Energie

ANPP : Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays

ARS : Agence régionale de Santé

CEP : Conseil en Énergie Partagée

CLS : Contrat Local de Santé

COFIL : COmité de PILotage

COT : Contrat d'Objectif Territorial

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Écologique

CRST : Contrat Régional de Solidarité Territoriale

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

GAL : Groupe d'Action Locale

Leader : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

PAIS : Plateforme Alternative d'Innovation en Santé

PAT : Programme Alimentaire Territorial

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique

QAI : Qualité de l'Air Intérieur

REV : Rénover En Vendômois

SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire


SMPV : Syndicat Mixte du Pays Vendômois


TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte


VALDEM : Syndicat mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois


Syndicat Mixte du Pays Vendômois

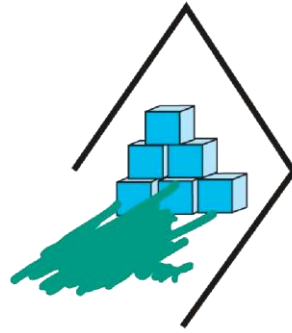
7 avenue Gérard Yvon
41100 VENDOME

 02.54.89.12.20

 syndicatmixte@pays-vendomois.org

 www.pays-vendomois.org

 Pays Vendomois



SYNDICAT
— MIXTE —
du PAYS VENDÔMOIS



Les élus du Bureau du Pays Vendômois